PUBLIÉ LE 01/03/2021 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision DG n° 2021 - 174 du 26/02/2021 - Nomination auprès du CST "Renforcement de l’information des patients et des professionnels de santé sur les risques associés à l’isotrétinoïne" à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La directrice générale de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l’avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d’administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision n° 2021-173 du 26/02/2021 portant création d’un Comité scientifique temporaire «Renforcement de l’information des patients et des professionnels de santé sur les risques associés à l’isotrétinoïne » à l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

DÉCIDE

Article 1er : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique temporaire « Renforcement de l’information des patients et des professionnels de santé sur les risques associés à l’isotrétinoïne » pour une durée de 1an à compter de la présente décision :

- Monsieur BOUQUET (Sylvain)
- Madame DURANTEAU (Lise)
- Monsieur GUILLOT (Bernard), en qualité de président
- Madame GARNIER (Valérie)
- Madame GENON (Clotilde)
- Madame LAMBERT (Marianick)
- Madame LEBRUN-VIGNE (Bénédicte)
- Monsieur MAZENS (Yann)
- Madame TOURNIER (Marie)

Article 2 : Le Directeur de la direction médicale des médicaments 2 est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 26 février 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale